

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00466**

**PLAN DE RELANCE 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-NIZIER-DE-FORNAS - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL ET D'UN CITY-STADE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230928-D2023004666

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT,  
M. Gilles PERACHE, Mme Clémence QUELENNEC, M. Daniel TORGUES

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**PLAN DE RELANCE 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-NIZIER-DE-FORNAS - AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL ET D'UN CITY-STADE**

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021 modifiée par délibération du 23 mars 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

**CONTEXTE**

Par délibération n° 26042023-005 en date du 26 avril 2023, le conseil municipal de la commune de Saint-Nizier-de-Fornas a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : aménagement du terrain de football et d'un city-stade.

Il s'agit du 2<sup>ème</sup> projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 84 804,28 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

| Dépenses                 |                    | Recettes              |                    |             |
|--------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-------------|
|                          |                    | Financeurs            | Montant            | %           |
| City-stade et plateforme | 53 030,40 €        | Fonds de concours SEM | 42 402,14 €        | 50%         |
| Aménagement terrain      | 15 165 €           | St-Nizier-de-Fornas   | 42 402,14 €        | 50%         |
| Travaux terrain de foot  | 16 608,88 €        |                       |                    |             |
| <b>TOTAL</b>             | <b>84 804,28 €</b> | <b>TOTAL</b>          | <b>84 804,28 €</b> | <b>100%</b> |

Calendrier de réalisation :  
Début des travaux : mai 2023

Fin des travaux : septembre 2023

## **MODALITES D'ATTRIBUTION**

L'opération d'aménagement du terrain de football et d'un city-stade de la commune de Saint-Nizier-de-Fornas est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 84 804,28 € HT.

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et de la délibération du 23 mars 2023 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 50% de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

- Coût du projet présenté par la commune : 84 804,28 € HT,
- Dépense subventionnable retenue : 84 804,28 € HT,
- Taux de co-financement : 0%,
- Taux de participation de la commune : 50%,
- Taux de participation de Saint-Etienne Métropole : 50%,

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 42 402,14 €.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20 % du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 2<sup>ème</sup> projet déposé par la commune,

Considérant que le plafond de 3 M€ dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **attribue un fonds de concours à la commune de Saint-Nizier-de-Fornas afin de participer au financement de l'aménagement du terrain de football et d'un city-stade, à hauteur de 42 402,14 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

**Tom PENTECOTE**

**Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, vertical oval shape with a horizontal line across the top and a small flourish at the end.

**Hervé REYNAUD**